



Conseil Municipal des Enfants

MAIRIE DE FLÉAC



MAIRIE



FLÉAC
CHARENTE

QU'EST CE QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME) ?

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) de Fléac est composé de **10 membres**. Ces jeunes conseillers sont « élus » au sein même de l'école par leurs camarades de CE2 et CM1.

Le CME est un **lieu de réflexion, de discussion, de proposition et d'action** pour les jeunes élus. Ce conseil a aussi pour but d'être un outil d'éducation à la citoyenneté. Ces projets sont ensuite soumis au Conseil Municipal des adultes avant d'être validés.

3 OBJECTIFS D'UN C.M.E :

1

POUR SE FORMER

Apprendre à connaître le fonctionnement de sa commune, le rôle des élus et celui des services municipaux.

POUR S'EXPRIMER

Prendre la parole et donner son avis sur la vie locale. Recueillir et rapporter l'avis et les idées des autres enfants.

2

3

POUR AGIR

Mener des actions utiles pour améliorer la vie des Fléacais et des Fléacoises. Prendre des décisions collectivement.



QUEL EST SON RÔLE ?

Les conseillers municipaux sont élus pour 2 ans.

Ils se réunissent lors de réunions de travail, en commissions, pour élaborer des projets.

Ils votent entre eux puis ils les soumettent au Conseil Municipal des adultes.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

1



Les élèves de CM1 qui résident à Fléac et qui souhaitent être candidats doivent ramener la fiche d'**Autorisation parentale** et la fiche de **déclaration de candidature** à la mairie le **28 septembre 2023** au plus tard.

2



La campagne électorale se déroulera du **29 septembre au 12 octobre 2023** :

Les candidats auront 15 jours pour présenter leurs idées au sein de l'école et faire part de leur profession de foi.

3



Vendredi 13 octobre, ce sera le jour des élections.

Les enfants de CE2 et CM1 munis de leur carte électorale, voteront pour 5 candidats de leur choix. Le bureau de vote sera installé dans l'école.

4



Après l'élection, Mme le Maire **Hélène Gingast** officialisera les résultats et annoncera le nom des élus.

LES ENGAGEMENTS :

ENFANTS

- ✓ Participer aux réunions de travail
- ✓ Mettre en oeuvre des projets
- ✓ Communiquer et informer les autres enfants de l'école sur les actions du C.M.E
- ✓ Valoriser les actions citoyennes de leur école
- ✓ Privilégier le travail d'équipe pour valoriser la richesse et la diversité des projets
- ✓ Trouver sa place dans le groupe de travail

PARENTS

- ✓ Amener et venir chercher les enfants aux différentes réunions* pour l'exercice de leur mandat.

*Les dates et horaires seront communiqués à l'avance pour permettre une organisation optimale des déplacements.

